

La France mise sur le développement du biocontrôle en agriculture

A la peine dans la réduction de l'usage des phytosanitaires, la France compte mettre les bouchées doubles sur le développement du biocontrôle. Et pousse à développer des règles plus favorables au niveau européen pour le secteur.

Le biocontrôle n'est pas la solution miracle à la réduction des phytosanitaires, mais devrait y contribuer largement. Cette technique de protection des cultures met à contribution des mécanismes naturels, tels que les insectes prédateurs de parasites, bactéries tueuses de champignons, substances naturelles végétales animales ou minérales comme le soufre.

La coccinelle prédatrice de pucerons, ou encore le trichogramme, un micro-insecte prédateur de la pyrale du maïs qui est largement utilisé dans les grandes cultures de maïs biologique mais aussi conventionnel, font partie des solutions de biocontrôle qui ont déjà fait leur preuves en agriculture.

Une large panoplie de solution

Le développement de la filière a été mis en haut de l'agenda politique français, à l'occasion des sixièmes rencontres annuelles du biocontrôle qui se sont déroulées le 21 janvier à Paris. A cette occasion, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a promis une feuille de route pour dynamiser la filière, qui regroupera des mesures de soutien au secteur pour les cinq prochaines années.

L'accélération sur le secteur du biocontrôle en France n'arrive pas par hasard. Les chiffres de vente des pesticides ont explosé en 2018. Une contreperformance alors que l'Hexagone vise une réduction de l'usage de phytosanitaires de 50% d'ici à 2025. Dans la foulée de la publication de chiffre de vente des phytosanitaires, la ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, a d'ailleurs fait le constat d'« un modèle agricole arrivé à bout de souffle ».



Pour l'heure, la filière du biocontrôle française bénéficie déjà d'un meilleur cadre qu'au niveau européen, explique Denis Longevialle, secrétaire général de l'association française des entreprises de biocontrôle (IBMA). «La France s'est penché sur la question du biocontrôle depuis 10 ans, s'est dotée d'une définition dès 2014 et a prévu le lancement d'une stratégie dont on attend les grande lignes. Les années 2020 vont être les années du déploiement », poursuit-il.

Ainsi, en 2018, le biocontrôle a représenté 8 % du marché des pesticides, soit 170 millions d'euros, selon les chiffres de l'IBMA. « Et nous serons vraisemblablement à 10 % en 2020. Notre volonté est d'atteindre 30 % en 2030 », explique Denis Longevialle.

Autre facilité, en France, les produits de biocontrôle bénéficient de procédures accélérées et de d'évaluation et d'instruction des demandes d'autorisations de mise sur le marché (AMM). Ainsi, lorsque le délai d'évaluation de l'ANSES est de 12 mois pour les phytosanitaires, il n'est que de 6 pour les produits de biocontrôle.

Mais ce n'est pas le cas en Europe, où la question du biocontrôle ne bénéficie ni d'une définition commune, ni de procédure de mise sur le marché adaptées.

L'Europe à la traîne

En effet, la loi européenne soumet les produits du biocontrôle aux mêmes exigences que les produits phytosanitaires, prévues par le règlement général sur la mise sur le marché des produits phytosanitaire de 2009.

En 2017, le Parlement européen avait adopté une résolution sur les produits de biocontrôle demandant à la Commission européenne de simplifier les procédures de mise sur le marché de ces produits. Mais depuis, le dossier patine.

« Il faut adapter les évaluation des mise sur le marché des produits de biocontrôle, qui aujourd'hui ne sont pas adaptées. Il ne faut pas de l'homologation bas-de-gamme, mais il faut que ce soit adapté » explique le secrétaire général.

Pour faciliter l'homologation, les différents représentants européens de la filière travaillent à une définition commune du biocontrôle.



« Il faut garder à l'esprit que le biocontrôle, ce n'est pas quelque chose qui remplace les phytosanitaires. C'est un changement de pratique » prévient Philippe Noyau, président de la Chambre régionale Centre Val de Loire.

Outre les freins réglementaires, les produits du biocontrôle font également face à des enjeux d'efficacité, et de coût. « En biocontrôle il n'y a pas une solution miracle pour un problème et le risque de non efficacité est plus élevé » explique Philippe Noyau. « L'utilisation du biocontrôle va contribuer à faire baisser l'usage des phytosanitaires mais il faut du temps, car aujourd'hui il n'y a pas de solution pour tout, et cela reste coûteux ».

« L'enjeu au niveau français et européen c'est de réduire l'usage des pesticides. Pour cela, le biocontrôle est une solution fondamentale », martèle Denis Longevialle. « Pour cela, le levier principal est l'accélération de la recherche et de l'innovation sur le biocontrôle. Aujourd'hui, il manque beaucoup de solutions notamment pour les grandes cultures par exemple, il faut des incitations à la recherche » conclut-il.

Lien article :

<https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/la-france-mise-sur-le-developpement-du-biocontrôle-en-agriculture/>

